



Les EPCI (établissement public de coopération intercommunale de la communauté de communes) prennent progressivement la place des communes dans la prise en charge des enfants jusqu'à l'entrée au collège, les communes gardant les écoles primaires et maternelles. Parmi les diverses structures de la Communauté de communes Vallée de l'Homme (CCVH) qui accueillent et apportent leur soutien à la prise en charge des enfants d'âge scolaire et préscolaire, il y a la Maison de l'enfance de Montignac qui assume ce rôle depuis septembre 2015. Ce bâtiment à ossature bois en lamellé-collé a été conçu par les cabinets d'architecture de [Jean-Baptiste Carrère](#) ² à Meaux et Bruno Calmès ³ de Bruguères (près de Toulouse), et réalisé par

[Mathi](#)

pour

[S](#)

la structure en lamellé-collé et concepteur de la structure hexagonale ;

[Yohan Chazotte](#)

ayant assuré la maçonnerie. Il se présente sous la forme de huit unités hexagonales configurées en nid d'abeille, organisées autour d'une cour elle-même en forme hexagonale ; chaque unité possède un toit propre qui est surélevé sur pilotis, car la zone de construction est considérée comme inondable en référence à la crue historique de 1960. Cette construction répond à la norme d'isolation RT 2012

[4](#)

, ce qui a un retentissement sur le prix de la construction qui s'élève à environ 2,5 M€ (millions d'€). Effet bénéfique, la forte réduction de la consommation énergétique espérée, le bâtiment

n'ayant pas encore affronté de grands froids. Élément de comparaison, l'ancien local proche du collège et qui ne recevait qu'une partie des activités regroupées à la Maison de l'enfance présentait une facture de chauffage annuelle de 6 à 7 000 €.

Contrairement à ce que son aspect en nid d'abeille, vu du haut, pourrait laisser supposer, ce bâtiment est en fait divisé en deux parties distinctes : une garderie d'une part, et un centre de loisirs plus une ludothèque d'autre part. De nombreux locaux techniques, des salles pour faire dormir les enfants, une biberonnerie, un local pour le personnel, une cuisine pour les plus jeunes, bref, un plateau très bien conçu où tout ce qui est nécessaire à son bon fonctionnement a été regroupé.

La Maison de l'enfance regroupe en un seul lieu des services qui étaient auparavant hébergés dans des bâtiments qui n'étaient plus aux normes, voire même franchement obsolètes. On y trouve :

- une crèche collective, soit la crèche classique où une vingtaine d'enfants sont accueillis par une équipe pluridisciplinaire de 7h30 à 19h30. Ces enfants qui viennent de l'ancien Montignacois ; ceux qui résident dans de petites communes proches de Montignac, mais en dehors de la CCVH, sont aussi acceptés, mais ne sont pas prioritaires. Les repas servis dans cette crèche sont préparés sur place par un cuisinier et sont en grande partie bio et l'on y privilégie les produits locaux de saison.

- une halte-garderie où les enfants qui marchent sont reçus sur des périodes courtes, plutôt des demi-journées, pour aider à leur socialisation même si les parents ne travaillent pas.

- une crèche familiale est constituée d'assistantes maternelles travaillant à leur domicile qui sont employées par la CCVH, cette organisation tend à être intégrée à la crèche collective, donc devrait à terme disparaître ;

- le Relais d'Assistantes Maternelles, une structure administrative qui est dédiée aux assistantes maternelles agréées rémunérées directement par les parents qui sont leurs employeurs. Ce service gratuit permet une mise en relation les assistantes avec les parents, rompt leur isolement, leur offre des formations et les assistantes dans leurs relations avec les parents. Le Relai Assistantes Maternelles accompagne aussi les parents dans leur rôle

d'employeur, ceux-ci devant respecter les conventions collectives. Il permet de façon ponctuelle des regroupements d'enfants à Montignac (aussi à Hautefort, Thenon et Terrasson). Ce service relais est intercommunautaire, il est partagé avec la Communauté de Communes de Terrasson-Thenon-Hautefort depuis 2007, mais il est géré par la CCVH, car celle-ci est la seule à disposer de toutes les compétences ad hoc.

À ce jour, il n'y a pas de problème pour faire garder son enfant dans le secteur, pour chaque enfant une possibilité de garde est trouvée dans les trois mois, mais il n'est pas certain que cette facilité persiste, car la structure est nouvelle et elle est déjà complète en un peu plus de quatre mois.

Sont également regroupés dans ces locaux, dans une deuxième moitié :

- une ludothèque qui assure le prêt de jeux, l'initiation à ceci individuellement, en famille ou en groupe et qui organise régulièrement des animations et des initiations aux jeux.

- l'accueil de loisirs sans hébergement avec une capacité d'une cinquantaine d'enfants de trois à douze ans. Précédemment, il y avait deux ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement), l'un destiné aux enfants de maternelle (près du collège) sous la maîtrise de la CCVH, l'autre était en gestion associative, géré par l'Amical Laïque du Montignacois, Les Catalandes. Ces deux structures étant maintenant accueillies dans les mêmes locaux, il y a une obligation légale de les fusionner. La question de la gestion de ce service se pose et le choix devra se faire entre une gestion interne ou une délégation de service public à l'ALM. À titre temporaire, c'est la deuxième option qui a été choisie, car il y a des implications financières à arbitrer. Le bâtiment est conçu pour accueillir une soixante enfants sur Montignac, cela est un peu juste en juillet, mais il existe un autre centre de loisirs également géré par la CCVH à Aubas qui peut accueillir quarante-cinq enfants. Le centre est ouvert de 7h30 à 18h30, le coût est d'environ de 5 € par jour et par enfant, coût variable en fonction du quotient familial. Si les plus jeunes mangent sur place, les enfants d'âge scolaire vont au restaurant du Centre International de Séjour du Bleu Fond.

La CCVH assume aussi les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) depuis le 1er janvier 2014, elle a donc la charge d'organiser les temps d'activité encadrés en dehors des temps scolaires induits la réforme des rythmes scolaires. Ces prises en charge et animations s'effectuent dans toutes les écoles de la communauté de communes. Cette maison de l'Enfance a été inaugurée

le 16 avril 2016 (

[voir par ailleurs](#)). **JLK**

- L'opération a été financée par l'Etat (350.000€), le Département de la Dordogne (270.000€), la Région Aquitaine (260.000€), la CAF (476.560€), le Sénat (20.000€), la communauté de communes Vallée de l'Homme Montignac-Le Bugue (1.100.493,39€), pour un total de 2.477.053,39€.

- Légendes Photos de Jean-Luc Kokel : Contrairement à l'aspect extérieur, ce bâtiment est intérieurement très homogène. Structure en bois lamellé-collé de la construction. Située à l'arrière du stade, cette Maison de l'enfance est entourée de verdure. Cette construction est bâtie sur pilotis car la zone est considérée comme inondable en référence à la crue de 1960.